

## 22<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration

Date et heure

Le 1<sup>er</sup> mai 2019 – 19 h 30

Lieu, adresse et salle

**Hôpital du Suroît**  
**150, rue St-Thomas**  
**Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 6C1**  
**Salles Balbuzard, Bernache et Harfang des neiges**

**Présences :** Dorice Boudreault  
Mélanie Caron  
Antoine Daher  
Hugo Desrosiers  
Richard Gascon  
Pierre Gingras  
Claude Jolin, président, par conférence téléphonique  
Jean-Claude Leconte  
Annabelle Lefebvre  
Heather L'Heureux  
Nicole Marleau  
Yves Masse, secrétaire et président-directeur général, par conférence téléphonique  
Jean-Pierre Rodrigue, vice-président  
Éric Tessier

**Absences  
motivées :** Line Ampleman  
Madeleine Himbeault Greig  
Patricia Quirion

### 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum est constaté et la séance est déclarée ouverte à 19 h 32 par le président du conseil d'administration.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### Résolution CA20190501-01

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)
4. Mot du président du conseil d'administration
5. Mot du président-directeur général
6. Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
  - 6.1 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 27 février 2019
  - 6.2 Procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 27 mars 2019
  - 6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019
    - 6.3.1 Suivi découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019
7. Affaires du jour
8. Rapports des comités du conseil d'administration
  - 8.1 Comité des ressources humaines – Pierre Gingras, président
    - 8.1.1 Rapport du président / séance tenue le 4 avril 2019

- 8.1.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité des ressources humaines
- 8.2 Comité de vigilance et de qualité – Nicole Marleau, présidente
  - 8.2.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 8 avril 2019
  - 8.2.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité de vigilance et de qualité
- 8.3 Comité immobilisation et environnement – Jean-Claude Lecompte, président
  - 8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 10 avril 2019
  - 8.3.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité immobilisation et environnement
  - 8.3.3 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – CRDI-TSA – 30, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield
  - 8.3.4 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre d'activités de jour DI-TED – 640, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu
- 8.4 Comité de vérification – Richard Gascon, président
  - 8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 11 avril 2019
  - 8.4.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité de vérification
- 8.5 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Claude Jolin, président
  - 8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 17 avril 2019
  - 8.5.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
- 9. Agenda de consentement
  - 9.1 Affaires médicales
    - 9.1.1 Nomination – Adjoint intérimaire au chef de département d'obstétrique-gynécologie
  - 9.2 Affaires administratives
    - 9.2.1 Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles
    - 9.2.2 Politique révisée d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle
    - 9.2.3 Plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD
    - 9.2.4 Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches
    - 9.2.5 Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers
    - 9.2.6 Règlement révisé sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle
    - ~~9.2.7 Règlement du conseil d'administration sur les conditions d'admission d'utilisateurs atteints de maladies infectieuses transmissibles ou porteurs d'un microorganisme multi-résistant~~
    - ~~9.2.8 Règlement du conseil d'administration sur les conditions de dépistages des utilisateurs lors de l'admission ou de l'inscription (retirés)~~
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Documents déposés pour information
  - 11.1 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2018-2019 Période 12 - Du 3 février au 2 mars 2019
  - 11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 19 mars au 21 avril 2019
  - 11.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)
    - 11.4.1 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) 2018-2019 – Période 12 – Du 3 février au 3 mars 2019
  - 11.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 21 mars au 24 avril 2019
- 12. Date de la prochaine séance publique régulière : Le jeudi 13 juin 2019 CLSC et Centre de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9R2, salles 264A&B
- 13. Clôture de la séance

### 3. Période publique de questions

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce l'ouverture de la période publique de questions. Il confirme la réception d'un formulaire de question/commentaire adressé sur place par madame Francine Savoie, syndicat de la Fédération des infirmiers et infirmières du Québec (FIQ). Le président l'invite à poser sa question.

Madame Francine Savoie demande au président de détailler les grandes lignes de la Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles ainsi que du plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD.

Le président remercie madame Savoie et mentionne que ces deux sujets sont à l'agenda de consentement de ce soir, il invite le président-directeur général à répondre aux questions de madame Savoie.

Le président-directeur général explique que la Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles s'adresse à tout le personnel d'encadrement et fait partie d'un processus d'harmonisation au CISSS de la Montérégie-Ouest de toutes les politiques déjà existantes à ce sujet dans nos anciennes organisations. L'organisation reconnaît que des situations exceptionnelles et incontournables, par exemple une crise de verglas, inondation, etc., peuvent imposer une surcharge de travail importante aux cadres, demander des efforts additionnels hors du commun en ce qui a trait aux heures de travail et justifier une compensation particulière. De plus, le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux prévoit que chaque conseil d'administration doit adopter les politiques locales de gestion du personnel d'encadrement.

Concernant le plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD, le président-directeur général explique que le CISSS de la Montérégie-Ouest a élaboré cette procédure permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême en CHSLD. Ce document est requis avant le 30 mai 2019. L'ensemble du plan vient donner des balises quant aux différentes mesures de prévention, de préparation et d'intervention auprès des usagers en CHSLD.

Le président déclare la période de questions close à 19 h 43.

### 4. Mot du président du conseil d'administration

#### **Inondations**

Le CISSS de la Montérégie-Ouest est à nouveau frappé par une période d'inondation avec impact important sur la population du territoire. Des employés du CISSS font quotidiennement de l'intervention psychosociale auprès des sinistrés. Fort de l'expérience de 2017, nous aurons des services liés à cet événement pour environ 18 mois.

#### **Infirmières praticiennes spécialisées**

Les infirmières praticiennes spécialisées (IPS) auront la possibilité de poser des gestes diagnostiques afin de favoriser l'accessibilité à la population.

#### **Budget**

L'adoption du budget sera à l'ordre du jour d'une rencontre spéciale du conseil d'administration.

### 5. Mot du président-directeur général

#### **Inondations**

Des inondations sans précédent touchent plusieurs municipalités de notre territoire. Les seuils de 2017 ont été dépassés dans notre secteur. Globalement, entre 6 et 12 employés du CISSS de la Montérégie-Ouest font de l'intervention psychosociale sur le terrain depuis la fin de semaine de Pâques. De plus, l'expérience de 2017 est profitable aux autres CISSS également touchés puisque les documents qui avaient été produits leur sont partagés.

Les médias sociaux du CISSS sont utilisés pour partager de l'information.

#### **Prix inspiration**

Dans le cadre du volet reconnaissance de l'organisation, les Prix Inspiration reviennent pour une 3<sup>e</sup> année. La période de mise en candidature est lancée. Chaque année, les retombés sont favorables.

### **Journée science Innovation Action**

Le 14 juin prochain aura lieu la journée Science Innovation Action dédiée aux professionnels sur le terrain pour échanger de l'information entre collègues, se ressourcer et réseauter dans leur champ d'expertise.

### **Aide médicale à mourir**

Le président de la commission sur l'aide médicale à mourir vient de déposer son rapport. Au CISSS de la Montérégie-Ouest, contrairement à la tendance du reste de la province, il y a eu un nombre plus élevé de demandes d'aide médicale à mourir administrées au cours de la première année comparativement à la seconde. Cependant, 96% des demandes d'aide médical à mourir ont été administrées conformément aux paramètres de la Loi. Le document sera transmis aux membres à titre d'information.

### **Soutien à domicile (SAD)**

Il y aura des investissements additionnels en SAD. Plus d'un million d'heures ont été offertes l'an dernier.

## **6. Approbation des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration**

### **6.1 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 27 février 2019**

#### **Résolution CA20190501-02**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 27 février 2019, et ce, après quelques corrections mineures.

### **6.2 Procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 27 mars 2019**

#### **Résolution CA20190501-03**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 27 mars 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

### **6.3 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019**

#### **Résolution CA20190501-04**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019, et ce, tel qu'il a été rédigé.

### **6.3.1 Suivi découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019**

À la suite du dépôt du tableau du suivi découlant du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 3 avril 2019, aucune demande de précision complémentaire n'est soulevée.

## **7. Affaires du jour**

Il n'y a aucun point aux affaires du jour.

## **8. Rapports des comités du conseil d'administration**

### **8.1 Comité des ressources humaines – Pierre Gingras, président**

#### **8.1.1 Rapport du président/ séance tenue le 4 avril 2019**

Le président fait un compte rendu rapide des points ayant été traités à la séance du 4 avril 2019.

Il s'agit d'une 2<sup>e</sup> rencontre du comité avec les nouveaux membres. Les points discutés sont les suivants :

- La Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles, laquelle est d'ailleurs à l'ordre du jour de ce soir pour adoption;
- Le climat organisationnel : plan d'action en santé mentale au travail
- Le tour régulier des indicateurs des ressources humaines et évolution des griefs permet de discuter entre autres du temps supplémentaire (TS) ainsi que du temps supplémentaire obligatoire (TSO); des

<p>mesures ont déjà été mises en place;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les programmes de relève des cadres; des actions communes sont posées dans les 3 CISSS de la Montérégie;</li><li>• Les négociations des dispositions locales; il reste un dossier à régler et un résultat d'arbitrage à venir;</li><li>• Un échange sur les actions prises en matière d'attraction et de rétention de main d'œuvre.</li></ul>
<p><b>8.1.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité des ressources humaines</b></p> <p>Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité des ressources humaines pour l'exercice 2018-2019.</p>
<p><b>8.2 Comité de vigilance et de qualité – Nicole Marleau, présidente</b></p>
<p><b>8.2.1 Rapport de la présidente / séance tenue le 8 avril 2019</b></p> <p>La présidente résume les points ayant été traités aux séances du 8 avril 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Résultat de la compilation des autoévaluations du comité;</li><li>• Planification annuelle des travaux du comité;</li><li>• Rapport trimestriel des incidents et des accidents P7 a P9;</li><li>• Suivi du comité de gestion des risques;</li><li>• Cycle d'agrément : visite du 6 au 11 octobre 2019;</li><li>▪ Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches : ce point est à l'ordre du jour de ce soir pour adoption;</li><li>• Bilan des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;</li><li>• Protocole de mise sous garde en établissement pour les personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui.</li></ul>
<p><b>8.2.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité de vigilance et de qualité</b></p> <p>Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de vigilance et de qualité pour l'exercice 2018-2019.</p>
<p><b>8.3 Comité immobilisation et environnement – Jean-Claude Lecompte, président</b></p>
<p><b>8.3.1 Rapport du président / séance tenue le 10 avril 2019</b></p> <p>Le président résume les points ayant été traités aux séances du 10 avril 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Points statutaires</li><li>• Calendrier des travaux spécifiques</li><li>• Tableau de suivi des projets de construction</li><li>• Information sur la construction du 7<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> étage du Suroît</li><li>• 2 recommandations ce soir à l'ordre du jour :<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – CRDI-TSA – 30, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield</b></li><li>○ <b>Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre d'activités de jour DI-TED – 640, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu</b></li></ul></li></ul> <p>Ces deux demandes d'autorisation de renouvellement de bail sont approuvées à l'unanimité avec les modifications apportées par les membres.</p>
<p><b>8.3.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité immobilisation et environnement</b></p> <p>Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité immobilisation et environnement pour l'exercice 2018-2019.</p>
<p><b>8.3.3 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – CRDI-TSA – 30, rue Saint-Thomas, Salaberry-de-Valleyfield</b></p> <p>L'établissement est locataire d'une installation située au 30, rue St-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004. Les locaux dont la superficie locative est de 490 m<sup>2</sup> sont occupés par la Direction des programmes Déficiences.</p>

Le bail actuel s'est terminé le 30 juin 2018. Le renouvellement serait donc pour une période de cinq (5) ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023.

Le montant maximal envisagé pour le renouvellement de ce loyer, en considérant l'indice des prix à la consommation (IPC), mais avant la négociation avec le propriétaire.

Ce point de service répond aux besoins et il n'y a pas de projet de relocalisation des équipes à court ou moyen terme.

Des démarches sont en cours depuis l'été 2017 avec la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, propriétaire de l'édifice, pour le renouvellement de ce bail, mais plusieurs départs successifs ont ralenti la progression du dossier. Nous avons toutefois réussi à négocier la quasi-totalité des clauses du bail, hormis celle en ce qui concerne l'assurance. Comme cette clause n'interfère pas avec le processus de renouvellement, nous souhaitons aller de l'avant pour régulariser le dossier dans les meilleurs délais.

#### Résolution CA20190501-05

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement du bail du 30, rue St-Thomas, à Salaberry-de-Valleyfield, est arrivé à échéance le 30 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les locaux répondent aux besoins de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé la demande de renouvellement lors de sa séance tenue le 30 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement lors de la 19<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 avril 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail selon les termes proposés dans le présent document et à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

#### 8.3.4 Demande d'autorisation de renouvellement d'un bail – Centre d'activités de jour DI-TED – 640, rue Dorchester, Saint-Jean-sur-Richelieu

L'établissement est locataire d'une installation située au 640, rue Dorchester, à Saint-Jean-sur-Richelieu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les locaux dont la superficie locative est de 532,4 m<sup>2</sup> sont occupés par la Direction des programmes Déficiences pour la clientèle et du personnel du programme DI-TSA.

Le bail actuel se termine le 30 décembre 2019 et la date limite de préavis est le 31 mai 2019. Le renouvellement serait pour une période de dix (10) ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2029. De plus, des travaux d'améliorations locatives ont été demandés afin d'adapter les locaux à l'offre de services pour cette clientèle.

Le montant maximal envisagé pour le renouvellement de ce loyer, en considérant l'indice des prix à la consommation (IPC), mais avant la négociation avec le propriétaire. Ce point de service répond aux besoins et il n'y a pas de projet de relocalisation des équipes à moyen ou long terme. La Direction des programmes Déficiences a confirmé son intention de maintenir ses services dans cette installation.

#### Résolution CA20190501-06

**CONSIDÉRANT** que le renouvellement du bail du 640, rue Dorchester, à St-Jean-sur-Richelieu, arrive à échéance le 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT** que les deux parties souhaitent renouveler l'entente;

**CONSIDÉRANT** que les locaux répondent aux besoins de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** des améliorations locatives sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** que le comité de direction recommande la demande de renouvellement lors de la réunion du comité de direction du 26 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement lors de la 19<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 avril 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise le président-directeur général à procéder au renouvellement du bail selon les termes proposés dans le présent document et à signer les documents relatifs à cette entente, le tout conditionnel à l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

#### **8.4 Comité de vérification – Richard Gascon, président**

##### **8.4.1 Rapport du président / séance tenue le 11 avril 2019**

Le président mentionne qu'il n'y a pas eu de dossier budgétaire. La séance a été relativement courte, car les points à l'ordre du jour du 11 avril 2019 étaient:

- Autoévaluation annuelle du comité;
- Rapport annuel du comité
- Planification annuelle du comité

##### **8.4.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité de vérification**

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité de vérification pour l'exercice 2018-2019.

#### **8.5 Comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges / Claude Jolin, président**

##### **8.5.1 Rapport du président / séance tenue le 17 avril 2019**

Le président résume les points ayant été traités à la séance du 17 avril 2019 à savoir :

- Le rapport annuel;
- Le déménagement de l'équipe chargée du projet à Valleyfield vers Vaudreuil-Dorion à la fin juin début juillet;
- Une assemblée publique de consultation se tiendra le 22 mai prochain pour l'adoption par le gouvernement d'un projet de décret pour rendre conforme le projet d'hôpital aux outils d'urbanisme.

##### **8.5.2 Rapport annuel 2018-2019 du comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

Les membres du conseil d'administration prennent acte du rapport annuel résumant les faits saillants des activités du comité ad hoc – Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice 2018-2019.

### **9. Agenda de consentement**

Après validation du président auprès des membres à savoir s'ils souhaitent retirer des sujets ou non de l'agenda de consentement, les points 9.2.7 et 9.2.8 sont retirés.

#### **9.1 Affaires médicales**

##### **9.1.1 Nomination – Adjoint intérimaire au chef de département d'obstétrique-gynécologie**

###### **Résolution CA20190501-07**

**CONSIDÉRANT** la démission du Dr Roupen Bedrossian à titre d'adjoint au chef du département d'obstétrique-gynécologie du CISSS de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de la Dre Julie Brisson d'occuper par intérim le poste d'adjointe au chef du département d'obstétrique-gynécologie pour le CISSS de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP lors de la séance du 10 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** le mandat prédéterminé pour l'adjoint au chef du département d'obstétrique-gynécologie;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU à l'unanimité, de recommander la nomination de la Dre Julie Brisson à titre d'adjointe intérimaire au chef du département d'obstétrique-gynécologie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019, et ce, jusqu'à la fin du mandat préétabli, soit le 14 juin 2020.

## **9.2 Affaires administratives**

### **9.2.1 Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles**

La Politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles s'adresse à tout le personnel d'encadrement et fait partie d'un processus d'harmonisation au CISSS de la Montérégie-Ouest de toutes les politiques déjà existantes à ce sujet dans nos anciennes organisations. Le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux prévoit que chaque conseil d'administration doit adopter les politiques locales de gestion du personnel d'encadrement. Il s'agit de la dernière politique locale sur les conditions de travail des cadres à être adoptée par le conseil d'administration en vertu du Règlement.

#### **Résolution CA20190501-08**

**CONSIDÉRANT** les dispositions du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (décret 1218-96);

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées auprès des deux associations de gestionnaires (AGESSS et APER);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction du 15 janvier 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité des ressources humaines du 4 avril 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la politique de rémunération ou de compensation des heures supplémentaires lors de situations exceptionnelles.

### **9.2.2 Politique révisée d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle**

L'application d'une mesure de contrôle représente une restriction des droits de la personne. Dans ce contexte, en accord avec les orientations ministérielles, le CISSS de la Montérégie-Ouest considère que l'application d'une mesure de contrôle doit demeurer une mesure minimale et exceptionnelle, seulement si la personne représente un danger pour elle-même ou pour autrui. Cette pratique doit être étroitement balisée par la planification d'intervention élaborée par un minimum de deux professionnels visés par la Loi 90 et la Loi 21, modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, en collaboration avec la personne ou son représentant. De façon exceptionnelle en contexte d'intervention non planifié, la mesure de contrôle pourrait être décidée par un seul professionnel habilité à le faire.

Au cours de l'année, il y a eu des commentaires et des modifications des documents.

#### **Résolution CA20190501-09**

**CONSIDÉRANT** la politique d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle adoptée par le CA le 15 février 2017;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de coordination clinique lors d'une rencontre tenue le 16 octobre 2018;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vigilance et de la qualité lors d'une rencontre tenue le 19

décembre 2018

**CONSIDÉRANT** que la Loi 90 et la Loi 21 balisent l'étendue des champs de pratique;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la révision de la Politique d'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle.

### 9.2.3 Plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD

Le plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD répond à une demande du ministère d'élaborer cette procédure permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême en CHSLD, et ce, avant le 30 mai 2019. L'ensemble du plan vient donner des balises quant aux différentes mesures de prévention, de préparation et d'intervention auprès des usagers en CHSLD.

#### Résolution CA20190501-10

**CONSIDÉRANT** la demande du Ministère d'élaborer une procédure permettant de faire face aux épisodes de chaleur extrême en CHSLD avant le 30 mi 2019;

**CONSIDÉRANT** les travaux effectués;

**CONSIDÉRANT** les consultations effectuées;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction lors de la séance tenue le 30 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité immobilisation et environnement lors d'une séance spéciale tenue par conférence téléphonique le 29 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction lors de la réunion du 30 avril 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le plan d'intervention spécifique en cas de chaleur extrême en CHSLD et autorise le président-directeur général du Centre intégré de Santé et de Services sociaux de la Montérégie-Ouest à transmettre la documentation au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec selon les délais prescrits.

### 9.2.4 Règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches

Depuis la création du CISSS de la Montérégie-Ouest, la révision du *Règlement relatif à la divulgation de l'information à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches* n'avait pas fait l'objet d'une révision. Le règlement révisé vise l'harmonisation du processus de divulgation au sein de l'organisation et un rappel sur le droit de l'utilisateur d'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation de soins et services qu'il a reçus. Il répond également à l'obligation légale du conseil d'administration d'entériner un tel document.

#### Résolution CA20190501-11

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 235.1 a) de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., C. S-4.2 stipulant que les règles relatives à la divulgation à un usager de toute l'information nécessaire lorsque survient un accident sont déterminées par règlement du conseil d'administration de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 235.1 b) de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., C. S-4.2 stipulant que les règles des mesures de soutien et de prévention mises à la disposition d'un usager sont déterminées par règlement du conseil d'administration de l'établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement vise l'harmonisation du processus de divulgation au sein de l'organisation et un rappel sur le droit de l'utilisateur d'être informé de tout accident survenu au cours de la prestation de soins et services qu'il a reçus;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de direction a recommandé l'adoption du règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches lors de sa réunion du 26 mars 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de vigilance et de la qualité a recommandé l'adoption du règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches lors de sa réunion du 8 avril 2019.

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le règlement relatif à la divulgation de l'information nécessaire à la suite d'un accident survenu pendant la prestation de soins et de services incluant l'octroi de mesures de soutien à l'utilisateur ou à ses proches.

#### **9.2.5 Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers**

La Direction des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire s'est vu confier le mandat de voir à l'élaboration d'un Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers en conformité avec la démarche de révision des règlements du Conseil d'administration selon le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements.

##### **Résolution CA20190501-12**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements prévoit l'adoption d'un Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les services de santé et les services sociaux rend obligatoire l'élaboration d'un plan d'intervention pour chaque usager et que celui-ci doit être déposé à son dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'intervention s'inscrit à l'intérieur d'une pratique clinique qui respecte les normes professionnelles afin d'assurer l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux usagers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité soins et services à la clientèle d'adopter le Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers lors de la rencontre du 19 mars 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU**, à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur les modalités d'adoption et de révision des plans d'intervention des usagers.

#### **9.2.6 Règlement révisé sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle**

Le conseil d'administration a adopté le 16 mars 2016 le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle. Ce règlement définit notamment la composition du comité, ainsi que le mandat général et les responsabilités spécifiques qui lui sont dévolues.

Tel que prévu à l'article 10 du règlement sur les règles de fonctionnement, celui-ci doit faire l'objet d'une révision tous les 3 ans. Basés sur les commentaires transmis lors des précédents exercices annuels d'évaluations, nous avons apporté des ajustements et clarifications aux responsabilités et fonctions du comité soins et services à la clientèle.

##### **Résolution CA20190501-13**

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès des membres du comité soins et services à la clientèle lors des précédents exercices annuels d'évaluations;

**CONSIDÉRANT** l'échéancier de révision de trois (3) ans prescrit à l'article 10 dudit Règlement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité soins et services à la clientèle lors de la 16<sup>e</sup> séance tenue le 19 mars 2019;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle.

**9.2.7 Règlement du conseil d'administration sur les conditions d'admission d'usagers atteints de maladies infectieuses transmissibles ou porteurs d'un microorganisme multi résistant**

Ce point a été retiré.

**9.2.8 Règlement du conseil d'administration sur les conditions de dépistages des usagers lors de l'admission ou de l'inscription**

Ce point a été retiré.

**10. Affaires nouvelles**

Il n'y a aucun point aux affaires nouvelles.

**11. Documents déposés pour information**

Les documents suivants ont été soumis aux administrateurs à titre informatif :

- 11.1 Tableau de bord – Objectifs prioritaires 2018-2019 Période 12 - Du 3 février au 2 mars 2019
- 11.2 Tableau de suivi des recommandations/conditions du conseil d'administration – Statut et privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
- 11.3 Liste des engagements financiers supérieurs à 1 M\$ - Période du 19 mars au 21 avril 2019
- 11.4 Prévention et contrôle des infections (PCI)
  - 11.4.1 Activités du programme de prévention et contrôle des infections (PCI) 2018-2019 – Période 12 – Du 3 février au 3 mars 2019
- 11.5 Correspondances transmises au président et aux membres du conseil d'administration pour la période du 21 mars au 24 avril 2019

**12. Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration**

Le président du conseil d'administration rappelle la tenue de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le jeudi 13 juin 2019 au CLSC et centre de services ambulatoires Vaudreuil-Dorion.

**13. Clôture de la séance**

Le président du conseil d'administration procède, sur proposition dûment faite et appuyée, à la levée de la séance publique régulière du conseil d'administration, à 20 h 13.

---

Claude Jolin  
Président

---

Yves Masse  
Secrétaire

Rédigé par : *France Montfils*  
*Conseillère cadre au bureau du président-directeur général*  
*Volet conseil d'administration*